

lois humaines sujettes aux révolutions. Toutefois, dans la situation actuelle, nous n'avons pas à choisir entre la ruine de la nation et la violation d'une loi publique. C'est une situation exceptionnelle. Nous n'avons pas, Excellence, un code complet de droit public, la Révolution les ayant détruits les uns après les autres. Nous n'avons que la loi du 27 janvier 1859, et cette loi n'a pas prévu le cas qui nous occupe. Elle suppose seulement un président intérimaire, ayant été promulguée avant celle du 29 du même mois qui attribue au président la faculté de nommer un substitut. Le Président substitué n'était pas encore nommé, comme il le fut plus tard par le décret du 31 janvier. Le décret du 27 janvier suppose la République privée de chef. Tel n'est pas le cas en ce moment. En effet, il est vrai que M. le Président Felix Zuloaga fait défaut, mais S. E. M. le Président Miguel Miramon est là. Eh quoi! ce dernier cesserait d'être, par la seule raison que l'autre fait défaut? Non, cela ne saurait être, c'est là ce qu'aucune loi ne déclare, ce qu'aucun principe n'établit, ce qu'aucun intérêt vital ne demande. Au contraire, la nécessité, les convenances politiques, les principes, les lois elles-mêmes exigent que S. E. M. Miramon continue à gouverner, comme par le passé, en sa qualité de président légitime et reconnu, indépendamment du sort, des desseins, des faits et gestes ou des déclarations de M. Zuloaga. Celui-ci a pu nommer un substitut, mais il ne saurait le révoquer à son gré, comme si la souveraineté de l'Etat était matière à litige. M. Zuloaga n'est pas le chef d'une dynastie et la nation n'a jamais entendu lui conférer le pouvoir de désigner arbitrairement une série de chefs suprêmes de la République. Un roi peut abdiquer en faveur de l'héritier de la couronne, mais peut-il révoquer son abdication? C'est là une question de droit public; mais lorsque la révolution gronde de toutes parts, nous n'avons pas le droit de nous arrêter à des discussions académiques, et de mettre en péril les plus chers intérêts de la nation. En conséquence, la commission soumet aux délibérations de V. E. la proposition suivante:

“ Il sera déclaré au Gouvernement Suprême que, dans l'opinion du Conseil, S. E. M. le général Miguel Miramon doit continuer à exercer le pouvoir suprême de la République, en sa qualité de Président légitime, remplissant, et ayant rempli ces fonctions depuis le 31 janvier 1859.

“ J'ai l'honneur d'adresser à V. E. la présente communication, en réponse à sa note en date d'hier.

“ Dieu et loi. Mexico 7 août 1860.

“ Signé MANUEL LARRAINZAR.

“ A S. E. M. le Ministre de l'Intérieur.”

Mr. Corona s'empressa de faire connaître à M. Miramon, l'opinion de son fidèle conseil; et certain alors du résultat qu'il ambitionnait, le facétieux général pensa qu'il serait peut-être bon de donner une suite à la saynète du mois de janvier 1859. En conséquence, il adressa sa démission au président de la cour suprême par acte daté de Silao, le 9 août 1860; et joignit, dans sa réponse au conseil d'Etat, le persiflage au mépris que lui inspirait sans doute ces ames vendues, en stigmatisant de la manière la plus énergique les malheurs que l'insubordination des chefs militaires avait jusqu'alors attirés sur le Mexique. Libre ainsi de tout souci, il livra le lendemain 10, la bataille de Silao. Il y fut honteusement battu et s'enfuit avec tant de rapidité qu'il en apporta lui-même la nouvelle à Mexico, le 12 du même mois.

### CONVOCATION DE PRETENDUS NOTABLES.

ILS ÉLISENT M. MIRAMON.—M. MATHEWS, CHARGÉ D'AFFAIRES DU GOUVERNEMENT ANGLAIS REFUSE DE LE RECONNAÎTRE EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT.

Le lendemain de l'arrivée à Mexico du fugitif de Silao, le journal officiel du coup d'Etat contenait la dépêche suivante adressée par le Ministre des affaires étrangères à son collègue de l'intérieur.

*Ministère d'Etat et des Affaires Etrangères.*

“ Excellence:

“ Conformément à l'art, 1.<sup>er</sup> du décret du 29 Janvier 1859, le dépôt du pouvoir exécutif a été confié à S. E. le Président du Tribunal Suprême, M. Ignacio Pavon.

“ Ce que j'ai l'honneur de communiquer à V. E. pour qu'elle n'en ignore et qu'il en soit donné connaissance aux autorités et bureaux de ce Ministère.

“ Dieu et Loi. Mexico le 13 août 1860.

“ Signé J. M. ARROYO.”

Cette dépêche était accompagnée de la circulaire qui suit, adressée personnellement aux membres de la junta chargée par les insurgés eux-mêmes, de procéder à l'élection du nouveau président des Garanties.

*Ministère d'Etat et des Affaires étrangères.*

“ S. E. M. le Président du Tribunal Suprême de Justice de la nation étant revêtu du pouvoir exécutif, aux termes du décret du 27 janvier 1859, a tenu à bien ordonner la convocation immédiate de MM. les représentans des Départemens nommés le 21 Janvier 1858 avec mission d'élire un président intérimaire de la République, le tout conformément au susdit décret.

“ V. S. étant l'un des représentans susdits, j'ai l'honneur de vous communiquer le présent arrêté, conformément aux ordres de S. E., en vous invitant à vous présenter, demain à 2 heures de l'après midi, dans la salle des séances du conseil de gouvernement, afin d'organiser la junta et de procéder, avec la promptitude que demandent les circonstances, à remplir la mission qui vous est confiée.”

“ Dieu et Loi. Mexico le 13 août 1860.

“ Signé: J. M. ARROYO.”

Voici maintenant les noms des prétendus notables qui composaient cette junta.

- Num. 1. MM. Teodosio Larès, né à Zacatecas, futur ministre du coup d'Etat, avait reçu mission de ses complices de représenter l'Etat de..... Aguascalientes.
- ” 2. ” Le chanoine Bernardo Gárate de représenter celui de..... Coahuila.
- ” 3. ” Manuel Larrainzar, président de la cour suprême au nom des Garanties, celui de..... Chiapas.
- ” 4. ” Le Lic. Manuel Fernandez de Córdoba, celui de..... Californie.
- ” 5. ” Le général Francisco Cosío, né à Mexico, celui de..... Chihuahua.
- ” 6. ” Le Lic. José María Rodriguez de San Miguel, celui de..... Colima.
- ” 7. ” José G. Arriola, celui de..... Durango.
- ” 8. ” Le Lic. Luis G. Guevas, ancien ministre de Santa-Anna et de Zuloaga, le..... District.
- ” 9. ” Le Lic. J. Mariano Campos, l'Etat de Guerrero.
- ” 10. ” Le Lic. Mariano Morela, celui de.... Guanajuato.
- ” 11. ” Miguel Arroyo, né à Mexico, secrétaire général au ministère des affaires étrangères, celui de..... Yucatan.
- ” 12. ” José María Gonzalez de la Vega, né également à Mexico, celui de..... Jalisco.
- ” 13. ” Le Lic. Antonio Moran, remplissant les fonctions de juge dans la capitale, et né dans l'Etat de Guanajuato, celui de..... Michoacan.
- ” 14. ” Le Lic. Mariano Icaza, employé supérieur des rentes sous la double administration de Zuloaga et de Miramon, celui de..... Mexico.
- ” 15. ” Le général Ignacio Mora y Villamil, attaché à l'Etat Major de l'armée

- des Garanties, et né à Mexico, celui de..... Nuevo-Leon.
- No. 16. MM. Manuel Régules, celui de..... Oajaca.
- „ 17. „ L'évêque Pedro Barajas, chef du clergé de l'Etat de San Luis, et né à Guadalajara, celui de..... Puebla.
- „ 18. „ Madrid, évêque *in partibus* de Ténagre, celui de..... Querétaro.
- „ 19. „ Pedro Jorin, ancien ministre réactionnaire, né à Guanajuato, celui de..... Sonora.
- „ 20. „ José Joaquin Pesado, né à Veraeruz, celui de..... Tabasco.
- „ 21. „ Gregorio Mier y Terán, espagnol naturalisé, celui de..... Tlaxcala.
- „ 22. „ Hilario Elguero, né à Veraeruz, ministre par le grâce du coup d'Etat celui de..... Tamaulipas.
- „ 23. „ Le Lic. Gabriel Sagaseta, deux fois ministre par la même grâce, celui de..... Zacatecas.
- „ 24. „; Nicolas de la Peña Muguero, né à Guadalajara..... l'île de Carmen.
- „ 25. „ Juan B. Ormaechea, né à Mexico, le territoire de..... Sierra-Gorda.
- „ 26. „ Bernardo Couto, ancien ministre réactionnaire, né à Puebla, l'Etat de... Veraeruz.

C'est-à-dire, qu'après avoir, grâce à la trahison de M. Comonfort, renversé la constitution le 17 décembre 1857; le coup d'Etat, au moyen de ses agens et de ses créatures, s'établissait cette fois en organe de l'opinion du pays, et se préparait à lui donner une seconde représentation revue, corrigée et considérablement augmentée de *La Journée des Dupes*.

On a peine à comprendre, nous l'avouons, comment des hommes qui ne manquaient pas d'un certain mérite relatif, et dont quelques uns, tels que M. Luis G. Cuevas, avaient pris part à l'administration des

affaires de la République depuis plus de 20 ans<sup>1</sup> purent imposer silence à leur propre raison, jusqu'au point de se faire les instrumens passifs d'une ambition que rien ne pouvait justifier à leur yeux.

Cependant rien n'est plus vrai. Entre tous ces hommes privilégiés au point de vue de la fortune et du savoir, deux seulement, MM. Hilario Elguero et Juan B. Ormaechea, chargés de représenter, par ordre, l'Etat de Tamaulipas et le territoire de Sierra-Gorda, eurent le bon esprit de s'abstenir en prétextant d'une indisposition. Un troisième, M. Joaquin Pesado, s'excusa en alléguant qu'il avait déjà donné sa démission en 1858, et enfin, MM. Gregorio Mier y Terán et Joaquin Rosas, ne daignèrent pas même répondre à la lettre qu'ils reçurent en cette occasion.

L'assemblée des prétendus notables composée dans le principe de 26 votants, se trouva donc par le fait des abstentions, justifiées ou non, dont nous venons de parler, réduite à 21.

Sur ce nombre, 19 répétèrent avec la docilité d'une troupe de serins bien dressés, le nom qu'on leur avait appris à siffler avant de leur envoyer leurs lettres de convocation; un seul, l'évêque *in partibus* de Ténagre, donna son vote au président de la cour suprême M. Pavon; et il y eut un bulletin blanc.

Nous pourrions demander maintenant à quel titre M. le Lic. Antonio Moran, né à Salamanca, ville située dans l'Etat de Guanajuato, et M. l'abbé Barajas, né à Guadalajara et évêque du diocèse de San Luis Potosi, prétendaient représenter, le premier, l'Etat de Michoacan, et le second celui de Puebla, dont les habitants ne leur avaient donné, ni à l'un ni à l'autre, aucun pouvoir à cet égard; et quand il était surtout notoire que le premier de ces Etats soutenait depuis près de trois ans la guerre que lui avaient déclarée l'armée et le clergé dont M. Miramon était le champion, et dont MM. Barajas et Moran n'étaient que les très-humbles mandataires?

1 M. Luis G. Cuevas était ministre des affaires étrangères en 1838. Il fut alors chargé par le général Santa-Anna de suivre, en qualité de plénipotentiaire mexicain, les négociations qui précédèrent le traité de Jalapa, et l'année suivante il signa ce traité conjointement avec l'amiral Baudin.

La réponse est très-simple : si simple que ce que nous dirons de ces messieurs s'applique également à tous leurs collègues.

Personne ne peut jamais représenter que son opinion individuelle ou celle de ses concitoyens quand ceux-ci lui ont spécialement donné mission à cet effet. Dans le cas dont il s'agit, ni M. Barajas, ni M. Moran n'avaient reçu de pouvoirs de la part des populations des Etats de Michoacan et de Puebla; et ces populations n'avaient pas même entendu dire que l'administration réactionnaire les eut chargés de donner leur vote à M. Miramon. Les sus dits Barajas et Moran, en compagnie de leurs dix sept acolytes obéirent alors avec la soumission de gens qui savent qu'ils font mal, et qui sacrifient leur conscience à ce qu'ils nomment la nécessité de la discipline. Ils élurent M. Miramon, cela est vrai; mais pour cela le sus dit Miramon n'était pas plus président aux yeux des populations de Michoacan et de Puebla qui n'avaient donné aucun pouvoir à MM. Barajas et Moran de les représenter dans cette élection, qu'il ne l'était pour celles de Veraacruz qui, déjà par deux fois, l'avaient reçu à coups de Canon; ni pour celles de Tamaulipas, Nuevo-Léon, Zacatecas, Jalisco, Sonora, Guanajuato, &c.... dont les troupes réunies lui avaient prouvé, quatre jours auparavant, dans les champs de Silao, ce que le pays pensait de ses prétentions. Après comme avant le vote des sus dits notables, M. Miramon n'était que Miramon, nous voulons dire le vaincu honteux de Silao; l'éditeur responsable, en compagnie du fameux Marquez, des assassinats commis par leurs ordres le 11 avril 1859 à Tacubaya.

Mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. M. Miramon connaissait certes, mieux que personne, la nature des moyens mis en jeu pour fabriquer son élection : cependant il n'hésita pas un instant à la prendre au sérieux ; et pour que nul n'en ignorât, il fit adresser le 10 août, à chacun des représentans étrangers, par M. Miguel Arroyo, secrétaire général au ministère des affaires étrangères et l'un des parrains de cette étrange nomination, une circulaire conçue en ces termes :

“ Palais national de Mexico, le 18 août 1860.

Le soussigné, secrétaire général du ministère des Affaires Etran-

gères, chargé de ce département, a l'honneur de vous annoncer que par suite de l'absence du président intérimaire, prévue par le décret du 27 janvier 1859, S. E. le président du tribunal suprême de la nation a été chargé du gouvernement, au nom de la loi, et a décidé que l'on convoquerait immédiatement la junte de représentans nommés le 21 janvier 1858<sup>1</sup>, afin de procéder à l'élection du président de la République ; le tout conformément au décret précité.

“ La junte réunie le 14 du mois courant, a procédé à l'élection dont il s'agit, et nommé S. E. le général de division D. Miguel Miramon qui, cette nuit même, a prêté le serment d'usage, et a pris possession de ses hautes fonctions.

J'ai l'honneur &c....

“ Signé, J. MIGUEL ARROYO.”

L'ambassadeur nouvellement arrivé de la reine d'Espagne, M. Pacheco, s'empressa dès le 22 août, de reconnaître cette façon grotesque de gouvernement, dont l'unique titre était d'avoir enlevé et fait disparaître le chef que l'insurrection elle-même s'était donnée après sa victoire; mais il n'en fut pas ainsi des autres représentans étrangers. Nous aurions désiré insérer *in extenso* la réponse textuelle adressée par chacun deux à M. Teodosio Larès, ministre des affaires étrangères depuis le 20 août, mais nous avons craint de fatiguer les lecteurs par des répétitions inutiles, et nous avons choisi de préférence la correspondance échangée à cette occasion, entre cet agent du parti réactionnaire et M. Mathews, chargé d'affaires du gouvernement anglais, parce qu'elle est à nos yeux la seule qui puisse bien faire connaître ce qui se passait alors, et les prétentions absurdes de ces hommes qui ne se soutenaient, depuis deux ans et demi, que grâce au prestige qu'ils avaient reçu de la reconnaissance des gouvernemens étrangers.

Voici la réponse de M. Mathews à la communication officielle de M. Miguel Arroyo, renouvelée le 21 par M. Teodosio Larès, en lui annonçant sont entrée au Ministère.

<sup>1</sup> Avant même la réussite du coup d'Etat, puisque M. Comonfort était encore au Palais, et que les insurgés ne l'occupèrent que le 22.